|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
| Démocratie – Travail – Solidarité | Unité – Progrès – Justice |

**Dr Zéphirin DIABRE**

**Mes 100 propositions pour sauver le Faso**

**Octobre 2020**

Chers compatriotes, Burkinabè des campagnes et des villes,

Tous nos regards sont aujourd’hui tournés vers le devenir de notre Pays, le Burkina Faso avec l’opportunité d’un nouveau départ ! Dans cet esprit, j’invite les Burkinabè à ne pas commettre les mêmes erreurs du passé de 2015. Moi Zéphirin DIABRE, je vous offre mon parcours et la somme de connaissances et des expériences acquises pour conduire la destinée de notre chère Nation, le Burkina Faso.

A cet effet, je vous soumets 100 propositions nécessaires et suffisantes pour créer un élan collectif en vue de sauver le Faso avec vous. Ces propositions constituent les premières marches vers les trois radieuses et les trois glorieuses. Elles sont ambitieuses mais réalisables, pour mettre le Burkina Faso en sécurité, et le placer définitivement sur la voie de la justice sociale et du progrès.

# **PARTIE I : UN NOUVEAU DEPART POUR SAUVER LE BURKINA FASO**

Nous sommes tous unanimes à reconnaitre que notre pays le Burkina Faso se porte très mal. En plus du désastre sécuritaire et de la prolifération des violences communautaires, le pays est constamment paralysé par une crise sociale sans précédent. Le dialogue est devenu difficile entre les fils et filles du Burkina Faso. Il faut donc un nouveau départ si nous voulons sauver le Burkina Faso. Pour ce nouveau départ je vous propose :

# **I- LE BURKINDLIM POUR UN BURKINA NOUVEAU, VICTORIEUX ET PROSPERE**

1. Faire du Burkind’lim, concentré de nos valeurs culturelles et sociétales notre socle culturel endogène pour un nouveau départ
2. Rédiger un manuel didactique sur le Burkind’lim qui servira de référence à tous les citoyens.

# **II. NOTRE MODELE DE GOUVERNANCE SOCIO POLITIQUE**

1. Soumettre à l’assemblée nationale un avant-projet de loi portant détermination des fonctions ou emplois pour lesquels le pouvoir de nomination du Président du Faso s’exerce après consultation de l’Assemblée nationale dans le cadre du rééquilibrage des pouvoirs entre l’Exécutif et le Législatif ;
2. Rationaliser les institutions publiques : En effet, le paysage institutionnel se caractérise par le contraste entre la pluralité des institutions et leur faible contribution à la consolidation de la démocratie et de l’Etat de droit. Ainsi, nous n’hésiterons pas à fusionner certaines institutions publiques afin de réduire la contribution de l’Etat au fonctionnement de celles-ci.
3. Soumettre à l’assemblée nationale une proposition relative à l’Autorité en charge des élections : En ce qui concerne particulièrement l’Autorité en charge des élections, j’en ferai une véritable Administration Electorale Indépendante à travers l’adoption d’une nouvelle loi qui la régira.
4. Promouvoir une gouvernance par l’exemple : Pour redonner confiance aux Burkinabè afin de renouer avec la victoire et la prospérité, je m’engagerai, dans le cadre du nouveau pacte social devant consacrer le nouveau départ de notre pays, à travailler avec un gouvernement constitué d’hommes, de femmes y compris de jeunes compétents, intègres, exemplaires et mus par la défense des seuls intérêts du peuple burkinabè. Ils seront tous soumis à une enquête de moralité dont les résultats seront pris en compte dans un souci d’exemplarité. La déclaration des biens des membres du gouvernement et des institutions sera effective. Ils prendront des engagements sous la forme d’un serment à servir fidèlement et loyalement le peuple souverain burkinabè. Ils feront leur, la devise « la Patrie avant le parti ».
5. Créer la Cour de Répression de la Délinquance Economique et Financière (CRDEF) : elle sera une juridiction spéciale, qui intégrera les attributions des pôles économiques actuellement en vigueur auprès des TGI, qui instruira en permanence tous les rapports issus des corps d’inspection et de contrôle ;

# **III. NOTRE MODELE DE DEVELOPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL**

1. Promouvoir un développement endogène centré sur nos besoins en comptant sur nos propres forces.
2. Rehausser d’au moins 40% le revenu par tête d’habitant d’ici à 2025, en ayant un taux de croissance à deux chiffres. Ce revenu était de 670 dollars US en 2018. Nous voulons le porter à environ 1000 dollars US d’ici à 2025, pour placer le Burkina Faso sur la voie de l’émergence. Il serait judicieux de penser à poser d’abord les conditions de l’émergence.
3. Réduire d’au moins 80%, entre 2021 et 2025, la proportion de la population qui souffre de la faim grâce à la révolution agricole : nous comptons assurer 3 repas par famille et par jour tout en faisant la promotion de la diversification alimentaire.
4. Créer suffisamment d’emplois dans le privé pour les femmes et les jeunes : 365 408 emplois par an, soit au total 1 827 040 emplois sur cinq ans de mandat de l’UPC, grâce entre autres au « BOOM ENTREPRENEURIAL » tiré par les deux révolutions agricole et industrielle.

# **PARTIE II : NOUS ATTAQUER RESOLUMENT A NOS URGENCES ET A NOS PRIORITES**

L’atteinte des objectifs de développement est conditionnée par la résolution des problèmes qui constituent une urgence pour notre pays. Ainsi, dès mon accession à la magistrature suprême, je m’attaquerai aux priorités de notre pays. Ces actions prioritaires consisteront à :

# **I. ENSEMBLE, SAUVONS LE BURKINA FASO DU DESASTRE SECURITAIRE**

1. Renforcer la cohésion nationale, défendre le pays ensemble et renforcer la résilience des populations civiles.
2. Renforcer le commandement et le contrôle conjoints à travers l’équipement conséquent, la formation polyvalente des FDS et la création d’un Commandement Central du Burkina Faso (COMCENT)
3. Créer un corps de gardes-frontière afin d’accroître la sécurité des frontières
4. Créer un Collège National de Défense. La mission de cette école de formation sera de préparer les futurs décideurs stratégiques à l’analyse stratégique et à la sécurité nationale et à mobiliser, coordonner et employer les ressources du Burkina Faso pour défendre l’intérêt national.
5. Créer une Brigade d’Intervention Rapide (BIR) de 7 000 hommes

# **II. ASSURER A CHAQUE BURKINABE, UN ACCES DE PROXIMITE A L’EAU POTABLE EN QUANTITE SUFFISANTE ET UN CADRE DE VIE ASSAINI**

1. Créer un fonds pour le financement durable de l’accès à l’eau, en vue de renforcer le leadership national en matière de gouvernance du service de l’eau.
2. Faire passer le taux d'accès à l'eau potable de 75,4% en 2019 à 90% en 2025
3. Faire passer de 23,6% de taux d’assainissement à 40% en 2025
4. Construire systématiquement des canalisations dans tous les quartiers lotis afin d’éviter de revivre le cauchemar des inondations récurrentes.

# **III. DEVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN PAR L’EDUCATION ET LA FORMATION POUR METTRE FIN A L’EXTRÊME PAUVRETE ET RENFORCER L’INCLUSION SOCIALE**

1. Mettre en œuvre un vaste programme de vaccination des groupes vulnérables (femmes enceintes, enfants de 0 à 5 ans) dénommé « KELAL -WARI » (la Santé, une réalité).
2. Réaliser deux (2) pôles de référence à Bobo-Dioulasso et à Ouagadougou avec des plateaux techniques répondant aux standards internationaux qui pourront accueillir des évacuations, même des pays étrangers.
3. Réhabiliter et renforcer les anciens hôpitaux des chefs-lieux de région pour en faire des hôpitaux de district.
4. Réformer le système de formation des médecins en instaurant l’examen national classant (ENC) dès la 6ème année ; ce qui permettra de former directement des spécialistes dans tous les domaines y compris la Médecine Générale.
5. Faire du Burkina Faso un pays producteur d’intrants pharmaceutiques d’ici 2030 par la création d’un secteur de technologie pharmaceutique (production locale et innovation pharmaceutique) dynamique et performante, pour non seulement améliorer l’accessibilité des Burkinabè en médicament mais aussi entraîner le développement économique.
6. Adapter notre système éducatif et de formation aux besoins de notre économie et à nos objectifs de développement à travers une relecture des programmes d’enseignements.
7. Porter le taux brut de scolarisation au primaire à 100% en 2025 contre 88.8 % en 2018/2019. Pour ce faire, nous allons construire, équiper et réhabiliter sur cinq ans, 20 000 salles de classe du primaire, 1800 salles de classe pour résorption des classes sous abris précaires, 2000 salles de classe pour réduction des effectifs pléthoriques, 6000 latrines, 600 forages et 3500 logements.
8. Faire de la revalorisation de la fonction enseignante une des priorités nationales en faisant en sorte que le métier d’enseignement soit l’un des plus attractifs au Burkina Faso.
9. Relever significativement le taux de scolarisation au secondaire de 21.6% en 2018/2019 à 50% au moins en 2025
10. Construire, équiper et réhabiliter les écoles vandalisées par les terroristes sur cinq ans, 7000 salles de classe de collèges, 5000 salles de lycées d’Enseignement Général, 2000 salles de classe complémentaires, 50 Collèges et lycées d’Enseignement Technique (CET, LET), 50 centres de Formation Technique et Professionnelle (CFTP), 5 maisons communautaires pour jeunes filles et un centre d’ingénierie de la formation pour préparer les bénéficiaires aux métiers de formateurs des Centres de Formation Techniques et Professionnels.
11. Augmenter le budget alloué à l’éducation de 10% par an de 2020 à 2025.
12. Interrompre la chaine d’accumulation des retards académiques en résorbant les chevauchements des années académiques des promotions antérieures, afin de passer à des entrées académiques normalisées et stables. Ceci se fera par :

* la création d’universités physique et numérique pour 70 000 étudiants entre janvier 2021 et septembre 2021 pour accueillir la majorité des jeunes bacheliers de la session 2020-2021 et 2021-2022
* La constitution de pool d’enseignants par discipline.
* la constitution de classe virtuelle par promotion et par discipline dans toutes les universités publiques.
* l’accroissement des lieux de dispensation des cours, des travaux dirigés et des travaux pratiques.

1. Créer des unités nationales, régionales, provinciales et départementales de recherche appliquées du/des ministère (s) en charge de l’agriculture, de l’élevage, de l’environnement, pour appuyer la réalisation de notre priorité portée sur la révolution agricole et industrielle.
2. Atteindre un rythme annuel de recrutements compris entre 10.000 et 13.000 personnes, pour ce qui concerne l’emploi des jeunes, dans la fonction publique.
3. Créer 900 000 emplois sur cinq ans
4. Autoriser les entreprises à déduire de leur bénéfice imposable, une partie de la rémunération des jeunes de moins de trente ans à qui ils offrent leur premier emploi, selon les modalités suivantes : 30% la première année ; 50% la seconde année ; 75% la troisième année ; et 100% la quatrième année.
5. Lancer un Fonds National de Capital Risque pour soutenir les projets d’entreprise des jeunes et des femmes en particulier.
6. Créer 16 incubateurs d’entreprises dans les 13 régions du Burkina Faso (3 incubateurs à Ouagadougou, 02 à Bobo Dioulasso et 01 incubateur dans chacune des 11 autres régions.)
7. Réserver une catégorie des marchés publics aux entreprises méritantes des jeunes

# **IV. FAIRE DE L’EGALITE DES CHANCES HOMME-FEMME UN FACTEUR DE** **DEVELOPPEMENT HARMONIEUX**

1. Faire émerger 5000 jeunes filles dans des Filières scientifiques et de haute technologie porteuses.
2. Mettre en place un centre national d’excellence pour des services intégrés mère-enfant (accouchements, soins néonataux, prise en charge des cancers…)
3. Mettre en place une banque pour les femmes et des lignes de crédits qui permettront de lever les contraintes liées à l’accès au crédit et qui offriront des modalités de remboursement adaptées à leurs activités.
4. Mettre en place un programme « pépinière leaders » qui accompagnera l’émergence de 2000 jeunes femmes leaders dans les 13 régions du Burkina Faso à travers un parcours initiatique à la politique (formation, coaching, mentoring) pour les éveiller et les préparer à l’engagement politique.

# **V. LA FAMILLE ET LE TROISIEME AGE CREUSETS DU DEVELOPPEMENT DE NOTRE CAPITAL HUMAIN ET GARDIEN DE NOS VALEURS**

1. Editer des livres de contes et diffuser des programmes télé et radio dans le but d’aider les parents à inculquer les valeurs morales aux enfants selon les valeurs prônées par notre philosophie nationale du *Burkid’lim*
2. Favoriser le rapprochement des couples séparés géographiquement pour des raisons professionnelles.
3. Mettre en place dans chaque région un centre dénommé « école de la famille » comprenant les services suivants :

* Formation et accompagnement des parents dans l’éducation des enfants ;
* Appui aux parents en détresse ;
* Formation et accompagnement des adolescents.

1. Jusqu’à l’âge de 18 ans, chaque enfant burkinabè bénéficiera des allocations familiales. Mieux, elles connaîtront une augmentation de 20% d’ici 2025.
2. Créer un centre spécialisé de réinsertion socio-professionnelle de mineurs en conflits avec la loi dans chaque région.
3. Mettre en place un système de prise en charge sanitaire en créant dans chaque CMA un Service Spécialisé pour la Prise en charge des Personnes Agées(SSPPA).

# **VI. RESOUDRE DEFINITIVEMENT LA QUESTION ENERGETIQUE AU BURKINA FASO**

1. **Baisser les coûts de l’électricité et développer** des pr**ojets hydroélectriques tels que Bagré (16 MW, Samandeni (2,6 MW), Bon, Bougouriba, Ouessa, Gongourou, Folonzo, Bontioli, Koutséni, Arli et Nombiel en partenariat avec** le Ghana ; **et** mettre en œuvre d’un programme national dénommé « ***Un Ménage, un kit solaire****» et un programme «****une******micro-entreprise rurale, un kit solaire*** ».
2. Former 80 000 jeunes en cinq années, dans le domaine de l’énergie solaire dans le but de doter chacun des 8 000 villages de techniciens en matière d’énergie solaire.
3. Mettre en œuvre : un ambitieux **projet de construction d’une grande centrale solaire à concentration.**

# **VII. APPORTER DES SOLUTIONS RAPIDES ET CONCRETES A LA QUESTION DU LOGEMENT AU BURKINA FASO**

1. **Reprendre les opérations de lotissements en garantissant aux habitants des zones non loties des parcelles viabilisées et des habitats décents.**
2. Prendre en compte non seulement toutes les couches sociales dans notre programme de construction en tenant compte de la capacité de remboursement de chaque couche, mais aussi et surtout, **proposer une version innovante de la politique du logement à travers :** **la promotion des logements publics en produisant 2 416 962 logements de types F3 sur des immeubles de R+3 ce qui constituera un parc important de logements publics** **géré en bail emphytéotique** avec une close non suspensive sur le loyer mensuel.

# **VIII. RELEVER DE MANIERE SUSBTANTIELLE LE POUVOIR D’ACHAT DES MENAGES**

1. Augmenter le **Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG)** qui doit passer de 30 064 FCFA ***à 50 000 FCFA*** pour permettre aux ménages d’avoir un minimum vital ;
2. **Indexer les salaires sur les prix**. Pour ce faire, le gouvernement opérera des ajustements périodiques en fonction du niveau de l’inflation. De plus, des dispositions idoines seront prises pour une maîtrise de l’inflation à travers la règlementation et les contrôles des prix des produits de grande consommation.

# **PARTIE III : DEVELOPPER LES PILIERS DE LA CROISSANCE ET DE LA PROSPERITE NATIONALE**

**Le développement d’un pays doit s’appuyer sur un certain nombre secteurs économique qui vont tirer la croissance entrainant ainsi le développement de tous les secteurs économiques. Nous avons** choisi **de nous appuyer sur la révolution du secteur agricole et de celle du secteur industrielle pour réaliser la croissance. Il s’agit notamment de :**

# **I. LANCER UNE REVOLUTION AGRICOLE POUR ASSURER A CHAQUE BURKINABE TROIS REPAS PAR JOUR ET ACCROITRE NOS RECETTES D’EXPORTATIONS**

1. **Réaliser l’autosuffisance en matière de production céréalière au Burkina Faso en doublant l**es productions du maïs, du mil, du sorgho blanc, du niébé. Par ailleurs, d’autres cultures qui sont aussi des sources de revenus sur le marché national et à l’exportation seront soutenues et développées. **Le Burkina Faso doit avoir systématiquement et pour toutes les productions, au moins deux (2) récoltes par an**
2. L’agriculture de conservation ou encore « *Conservation Farming* » qui allie des pratiques agricoles locales aux pratiques agricoles des paysans d’autres contrées, sera le principal paquet technologique à mettre à la disposition des producteurs en fonction des filières de production et des zones climatiques. Pour ce faire **;**
3. **Renforcer la mécanisation et la modernisation générale du secteur agricole à travers la création**, en association avec le secteur privé local et international, **d’une Société Nationale d’Equipement Agricole (SONEA)** qui va établir des partenariats avec les industries étrangères, pour assembler sur place les équipements dont nos paysans ont besoin : tracteurs, motopompes, charrues, l’objectif étant de mécaniser tous les segments de production.
4. **Développer une nouvelle hydraulique agricole au Burkina Faso à travers** un Programme National d’Irrigation intégrant systématiquement des infrastructures de commercialisation et de transformation dans tout projet d’aménagement hydroagricole de plus de 25 hectares et l’intensification des réalisations d’aménagements hydroagricoles sur les sites à fort potentiels de terres irrigables situés le long des cours d’eau à fort débit de transit.

# **II. MODERNISER LES PRODUCTIONS ANIMALES A TRAVERS DES CHAINES DE VALEUR PERFORMANTES.**

1. **Faire passer au moins 20% des unités d’élevage traditionnel dans le système d’élevage semi-intensif** en favorisant l´émergence de systèmes de production améliorés qui soient écologiquement et économiquement viables.
2. Lancer un programme « ***une famille démunie, un élevage*** » pour renforcer la résilience des ménages vulnérables face à l’insécurité alimentaire et doter en paquets technologiques appropriés les éleveurs, en fonction des filières de production animale.

# **III PROTEGER ET EXPLOITER L’ENVIRONNEMENT DE MANIERE DURABLE POUR EN FAIRE UNE IMPORTANTE SOURCE DE PRODUCTION DE RICHESSE**

1. **La création d’un Fonds Burkinabè de l’Environnement (FBE)** qui sera alimenté par les différentes taxes et fonds environnementaux internationaux et **d’emplois verts tels que collecteurs, recycleurs et agro-forestiers**
2. **Mettre en place une** gestion **efficace des déchets pour améliorer le cadre de vie des populations par (i) la mise en œuvre d’une politique zéro sachet dans les communes, (ii) la mise en place d’unités de traitement des déchets non biodégradables, biodégradables et d’enfouissement** sécurisé des déchets non exploitables après leur incinération et (ii) **la réalisation d’un système d’égouts reliés à toutes les usines à Bobo-Dioulasso et Ouagadougou** pour collecter les eaux usées et les traiter de manière sécurisée.

# **IV. FAIRE DU SECTEUR DES MINES ET CARRIERES UN PUISSANT LEVIER DE CROISSANCE ECONOMIQUE**

1. Instaurer la possibilité pour l’Etat, en plus de sa participation non contributive, **de disposer d’un droit de participation optionnelle pouvant aller jusqu’à 25% du capital des sociétés d’exploitation minière**.
2. Elaborer chaque année à travers le ministère des finances **un budget annexe sur le secteur minier qui est discuté par la représentation nationale** et **créer une commission permanente spécialement dédiée au secteur minier à l’Assemblée nationale.**
3. Développer ***l’industrie de l’or par la création d’une usine de raffinerie de l’Or au Burkina et d’unités industrielles de transformations*** notamment des bijouteries industrielles, en partenariat avec les investisseurs du secteur du luxe. Précisément, nous exigerons des entreprises minières qu’elles affectent une portion (5%) de leur production à la transformation locale et la prise des mesures incitatives pour encourager la création d’entreprises locales de transformation de l’or produit au Burkina.
4. Mettre en place un **Fonds des Générations Futures, qui sera alimenté à hauteur de 5% des revenus totaux versés à l’Etat par les projets miniers.**
5. Mettre en œuvre de manière souveraine, **un programme ambitieux de réhabilitation des sites miniers du pays** et démarrer le processus de réhabilitation progressive dans tous les sites miniers du Burkina Faso ainsi que dans les 300 sites miniers artisanaux identifiés sur le territoire national.

# **V. LANCER UNE REVOLUTION INDUSTRIELLE, POUR OFFRIR DES EMPLOIS DURABLES**

1. **Créer deux (2) centres d’expertise et d’innovation industrielle (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso)** pour faciliter l’acquisition de technologie industrielle à travers des joint-ventures, pour développer et vulgariser des innovations et résultats de la recherche dans le domaine des techniques industrielles.
2. Créer en partenariat public- privé, une ***Banque publique d’investissement et un Fonds de Capital risque*** pour les projets industriels novateurs.
3. **Créer** **un pôle industriel dans chacune des 13 régions du pays selon les potentialités propres** avec clusters et systèmes productifs locaux dans les provinces du Burkina.
4. **Introduire** l’actionnariat populaire pour les investissements réalisés au Burkina Faso à travers un **Fonds Spécial de « Burkinisation » des Capitaux (FSBC).**
5. **Etablir** des ***Zones Economiques Spéciales*** ***Sécurisées (ZESS)***, inspirées des ZES chinoises pour attirer les délocalisations industrielles et dans lesquelles seront développées les productions industrielles destinées exclusivement à l’exportation.
6. **Faciliter l’accès à l’énergie dont la grande partie est consommée par l’industrie dans le cadre d’un mixte énergétique qui ne néglige aucune source d’énergie** **(**thermique, hydroélectricité, solaire, biomasse, éolienne et nucléaire) et qui permettra de réduire le coût.
7. Créer un ***Centre de Développement des Technologies de l’Agroalimentaire et de* de Promotion de Clusters**, qui aura pour mission d’identifier et de vulgariser les technologies accessibles aux initiateurs locaux de projets de transformation agroindustrielle.
8. Créer **un** **fonds de développement de clusters et d’incubateurs spécialisés** dans l’agro-industrie.
9. Lancer un ***programme de développement des industries légères*** dans le domaine des ***biens de consommation*** où **nous viserons *l’assemblage* et** ***progressivement la production de composants***. Nous mettrons l’accent sur les produits dont l’assemblage ou la production n’exige pas de technologies trop sophistiquées.
10. Conclure **des accords de délocalisation, en encourageant certaines entreprises internationales à délocaliser certaines de leurs productions au Burkina Faso**. C’est dans cet esprit que sera accélérée la création des ***zones économiques spéciales*.**

# **VI. DOTER NOTRE PAYS D’INFRASTRUCTURES MODERNES RESILENTES ET DE DESENCLAVEMENT**

1. Faire passer la longueur totale des **routes bitumées de 3 717 km à 7000 km** à l’horizon 2025 ;
2. Construire **des autoroutes à voies multiples et à péage sur les axes Ouaga- Frontière du Togo ; Ouaga-Frontière du Ghana ; Ouaga- Frontière du Bénin, Bobo-Frontière du Mali ;**
3. Moderniser **le transport ferroviaire Abidjan – Ouagadougou** etprolonger cette voie **jusqu’au Niger en passant par Dori. En outre, il est prévu l’installation de liaisons ferroviaires vers le Togo, vers le Ghana et vers le Bénin**, afin de faciliter le transport des marchandises transitant dans ces ports. Dans ce sens, la question de la convention avec SITARAIL sera rediscutée en partenariat avec la Côte d’Ivoire dans le sens de prendre des mesures correctrices.
4. **Soutenir la** création **en partenariat public privé d’une compagnie aérienne nationale moderne** **dénommée « *FASO SILGA INTERNATIONAL* »** et **d’une nouvelle compagnie aérienne nationale « *FASO SILAALE* »** **dédiée uniquement au transport aérien interne que nous voulons progressivement développer.**
5. Améliorer la mobilité urbaine à travers plusieurs actions dont **la restructuration du réseau des lignes de bus et la réalisation d’une ligne de tramway,** fonctionnelle à partir de 2024.

# **VII. ACCROITRE LES ECHANGES COMMERCIAUX DU BURKINA ET RENDRE NOTRE ARTISANAT PLUS DYNAMIQUE**

1. **Lutter efficacement contre la** concurrence déloyale des produits étrangers, le trafic illicite, la piraterie, **afin de rendre notre secteur de l’artisanat plus dynamique**.
2. **Créer à l’instar des** villages **artisanaux de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, d’autres villages artisanaux** notamment dans toutes les régions du pays en mettant l’accent sur les spécificités régionales.

# **VIII. CULTURE ET TOURISME : PROMOUVOIR NOS VALEURS CULTURELLES EN PARTAGE ET DEVELOPPER L’INDUSTRIE CULTUELLE ET TOURISTIQUE**

1. **O**rganiser la journée nationale du Burkind’lim dès l’année 2021 ;
2. **Développer les industries culturelles et touristiques** à travers la création de PME/PMI culturelles et touristiques dynamiques.
3. **Créer dans chaque région des salles de spectacles** dont la gestion sera tripartite : l’Etat, les collectivités territoriales et les organisations professionnelles culturelle.

# **IX. MIEUX EXPLOITER LE POTENTIEL ECONOMIQUE DES TECNOLOGIES DE L’INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

1. La mise en place d’une gouvernance nationale stratégique du Numérique à travers la mise en œuvre d’un **Plan d’Action de Développement de l’Economie Numérique** (P.A.D.E.N) du Burkina Faso et la création d’un **Comité de Gouvernance de la Stratégie de Développement de l’Economie Numérique (CGSDEN).**
2. **Créer un corpus juridique pour attirer les investisseurs dans le domaine du numérique au Burkina.** Ce corpus juridique sera particulièrement favorable à l’investissement, visera la simplification des démarches pour les opérateurs économiques nationaux ou étrangers, incitatif en matière de taxes et impôts, et apportera des garanties en termes de stabilité et de cohérence.
3. **Le développement du capital humain et d’une expertise orientée** vers le numérique à travers la création de filières universitaires et le renforcement de celles qui existent déjà **dans le domaine des Logiciels et de la création d’applications, par la mise en place d’un plan d’urgence de formation et un programme spécial à l’innovation**.
4. Mettre au point **un satellite spatial burkinabé essentiellement orienté pour la couverture internet des zones enclavées et à accès difficiles**.

# **X. METTRE EN ŒUVRE UNE NOUVELLE POLITIQUE DU SPORT ET DES LOISIRS**

1. Adopter une nouvelle politique assortie d’un plan d’actions ambitieux pour la période 2021-2030 dans l’optique : (1) **d’instaurer** une culture de la pratique du sport pour tous pour le bien-être social ; (2) de promouvoir les loisirs en particulier les jeux de sociétés ; (3) de **développer** le sport de compétition dans une perspective d’émergence d’un sport de haut niveau ; (4) de r**enforcer** les infrastructures et équipements sportifs plus favorables à la pratique du sport (création des centres de formation, renforcement des stades régionaux et provinciaux  et aménagement de terrains de sport dans les communes du Burkina Faso.
2. **Valoriser** les métiers sportifs par la définition d’un **statut du sportif** prenant en compte la protection sociale des sportifs (déclaration à la CNSS) et la sécurisation de leurs revenus ; la **fixation des quotas pour les sportifs dans les recrutements dans les écoles, centres et instituts** dédiés à la formation aux métiers des sports et **l’accompagnement à la gestion de la carrière des sportifs et à la reconversion des anciens sportifs** à travers la création d’une direction dédiée à cet effet.

# **XI. PROMOUVOIR UNE DIPLOMATIE DE PAIX ET DE DEVELOPEMENT POUR UN RAYONNEMENT INTERNATIONAL DU BURKINA FASO**

1. **La** redéfinition de notre approche diplomatique pour passer **à une diplomatie de résultat et d’efficacité dans le cadre d’une coopération fructueuse avec les Etats et Organismes**.
2. La réorganisation **de nos missions diplomatiques** et la **rationalisation** de notre présence dans le monde dans des pays qui apportent une aide publique au développement, ou vivent de nombreux Burkinabè et où nous appelle notre impératif de sécurité nationale et notre devoir de membre de la CEDEAO, de l’UA ou des Nations Unies.

# **XII. MIEUX IMPLIQUER NOTRE DIASPORA DANS LE DEVELOPPEMENT DU PAYS**

1. Répertorier **et valoriser le capital humain de la Diaspora notamment les** compétences dans **de nombreux domaines d’activités de pointe tels que les Technologies de l’Information et de la Communication, l’Economie Numérique, les Energies renouvelables, l’Environnement, la Recherche biologique ou pharmaceutique, l’agro-business, Création et Gestion d’Entreprises, etc., qui sont autant d’écosystèmes d’avenir pour le Burkina**;
2. Garantir **la représentativité de la diaspora dans la vie politique nationale par l’élection d’un** « **Député des Burkinabè de l’Extérieur » et la** **réforme du Conseil Supérieur des Burkinabè de l’Etranger** pour mieux le structurer en organes opérationnels et lui donner une vraie légitimité d’action, condition sine qua non de son efficacité.
3. Développer **des opportunités professionnelles attractives pour notre diaspora et un partage d’expériences notamment dans l**’innovation numérique, en devenant *business angels* pour des entreprises innovantes et à fort potentiel. Pour cela et à l’image de la Silicon Valley, nous mettrons en place une zone spéciale, dédiée à l’éclosion d’une nouvelle industrie du numérique. Elle sera baptisée « Faso Bangré ». Notre Diaspora sera **un acteur clé du « Faso Bangré ».**